

**Rapport de la Présidente**

Séance publique du  
vendredi 14 décembre 2018

**5<sup>ème</sup> Commission****N° CD-2018-6-5-3****Service instructeur**

DEAA - direction europe, attractivité et  
aménagement

**Service consulté**

Service Juridique

**POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL  
EN FAVEUR DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA PROXIMITE**

Résumé : Il vous est proposé d'adopter une nouvelle Politique de Développement Territorial permettant d'accompagner les territoires dans leur projet de développement au service de leurs populations, le règlement des deux fonds dédiés ainsi que la répartition des enveloppes financières dans les quatre Territoires de Vie où elle sera mise en œuvre.

Une autorisation de programme pluriannuelle de 12 M€ pour les années 2019-2021 et des crédits de paiement à hauteur de 2 M€ sont inscrits au Budget primitif 2019.

La Commission Patrimoine Immobilier, Action et Territoires a rendu un avis favorable à cette politique les 2 et 16 novembre 2018.

**I. La construction de la solidarité territoriale haut-rhinoise**

L'adoption de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a entraîné l'abrogation de la clause générale de compétence et de l'article L3233-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) sur lesquels était assis historiquement le dispositif départemental de soutien aux territoires.

Désormais, notre intervention auprès des partenaires locaux doit s'appuyer sur les dispositions dotant le Département de compétences spécifiques, notamment en matière de « solidarité territoriale », au travers des articles L1111-10 et L3211-1 du CGCT.

L'Assemblée départementale par délibération n° CD-2016-4-5-2 en date du 14 octobre 2016 a souhaité construire cette nouvelle politique de solidarité territoriale haut-rhinoise autour des trois piliers suivants :

- **Le Fonds Cantonal d'Investissement (FCI) devenu Fonds de Solidarité Territoriale (FST)**, pour soutenir les projets locaux portés par les partenaires institutionnels et associatifs.  
Ce Fonds a été mis en place pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2020 et est doté d'une enveloppe annuelle de 1,7 M€ ;
- **Un apport en ingénierie aux territoires** à travers nos services (dans les domaines notamment de l'hydraulique, de l'aménagement, des routes, des fonds européens) et nos satellites (ADAUHR, ADIRA, ADT, ADIL...) ;
- **Le soutien de projets qui croisent les besoins des partenaires et les politiques départementales.**

## **II. La nouvelle politique de soutien au service des territoires**

### **A. Des Territoires de Vie redessinés**

Afin de tenir compte du nombre d'habitants et de la logique fonctionnelle de travail entre les acteurs, quatre nouveaux Territoires de Vie (carte en annexe 1) ont été définis et ont recueilli un avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires le 2 novembre 2018 :

- Territoire de Vie de la Région Colmarienne ;
- Territoire de Vie Thur Doller – Vignoble - Plaine du Rhin ;
- Territoire de Vie de la Région Mulhousienne ;
- Territoire de Vie Sundgau – Trois Pays.

### **B. Une politique renforcée de soutien aux investissements des territoires**

Le Département du Haut-Rhin souhaite amplifier son rôle d'acteur de proximité et apporter son soutien pour faire vivre la solidarité entre les personnes et les territoires et privilégier les investissements au service de l'attractivité des territoires et de leur développement, en tenant compte des besoins des populations.

Compte tenu du contexte budgétaire et des orientations politiques, la réflexion n'a porté que sur des enveloppes consacrées à des **projets d'investissement**.

Cette nouvelle politique ambitieuse a notamment pour objectif de prendre le relais des Contrats de Territoire de Vie de seconde génération qui produisent leurs effets jusqu'en 2019.

L'effort financier serait de 12 M€ sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Sur 2019-2020, le Fonds de Solidarité Territoriale conserve son enveloppe de 3,4 M€.

**Ainsi sur la période 2019-2021, le Conseil départemental mobilisera une enveloppe globale de 15,4 M€ au titre de la solidarité territoriale.**

Cette nouvelle politique poursuivrait les objectifs suivants :

- Une gouvernance départementale de proximité à l'écoute des territoires ;
- Des projets qui intègrent les orientations stratégiques départementales en cohérence avec les politiques départementales existantes ;
- Un aménagement du territoire cohérent ;
- Une véritable lisibilité donnée à l'action départementale ;
- La prise en compte des enjeux du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) et plus particulièrement du volet santé en lien avec la démographie médicale ;
- Des projets générateurs d'activités et d'emplois, ancrés dans les compétences départementales.

### **C. La Politique de Développement Territorial**

**La Politique de Développement Territorial complète le Fonds de Solidarité Territoriale, en instaurant les deux fonds de soutien suivants pour les années 2019 à 2021 :**

- **le Fonds d'Attractivité des Territoires (9 M€) ;**
- **le Fonds de soutien aux Projets de Proximité (3 M€).**

Les enveloppes financières par Territoire de Vie, pour la période 2019-2021, sont les suivantes et sont reprises en annexe 2 :

| <b>Territoire de Vie</b>                | <b>Enveloppe totale (€)</b> | <b>Enveloppe Attractivité (€)</b> | <b>Enveloppe Proximité (€)</b> |
|---|-----------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|
| Région Colmarienne                      | 2 722 002                   | 2 073 368                         | 648 634                        |
| Thur Doller – Vignoble - Plaine du Rhin | 2 802 712                   | 1 966 646                         | 836 066                        |
| Région Mulhousienne                     | 3 770 846                   | 3 221 666                         | 549 180                        |
| Sundgau – Trois Pays                    | 2 704 440                   | 1 738 320                         | 966 120                        |
| <b>Total période 2019-2021</b>          | <b>12 000 000</b>           | <b>9 000 000</b>                  | <b>3 000 000</b>               |

Le règlement des deux nouveaux fonds est détaillé en annexe du présent rapport (annexe 3), y est jointe la fiche projet à renseigner par les porteurs de projets (annexe 4).

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la nouvelle Politique de Développement Territorial, permettant d'accompagner les territoires dans leur projet de développement au service de leurs populations, mise en œuvre pour la période 2019-2021, dans le territoire haut-rhinois découpé en quatre Territoires de Vie (annexe 1), comprenant une répartition, par Territoire de Vie, des enveloppes financières dédiées de 9 M€ pour le Fonds d'Attractivité des Territoires et 3 M€ pour le Fonds de soutien aux Projets de Proximité soit au total 12 M€ (annexe 2),

- d'approuver le règlement correspondant qui entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et s'achèvera le 31 décembre 2021 (annexe 3),
- d'approuver la fiche projet à renseigner par les porteurs de projets (annexe 4) et de m'autoriser à y apporter toutes les modifications nécessaires sur la période de validité la nouvelle Politique de Développement Territorial,
- de donner délégation à la Commission permanente pour prendre toute décision relative aux modifications, à la mise en œuvre et au suivi de la Politique de Développement Territorial.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT